

Séance du 26 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 26 janvier, le conseil municipal dûment convoqué le 20 janvier 2023 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 20 heures 30 minutes.

Étaient présents : M. Michaël BOBINEAU, M. Cédric CANTET, M. Sébastien FLEURY, Mme Nathalie HAYRAULT, M. Loïk HELIAS, M. JARRY Patrice, M. LIEVRE Jean-Pierre, Mme Marie-Christine LUCAS, M. MOREAU David, Mme Elisa NEVEUX, M. ONILLON Denis, Mme PALLUAU Anne, Mme PROUST Fabienne, Mme Lucie RENAULT, Mme Anne ROBIN.

Étaient excusés : Mme Anaïs FAUCHER donne pouvoir à Lucie RENAULT, M. Gaël JARRY donne pouvoir à Sébastien FLEURY, M. Philippe TEXIER donne pouvoir à Mme Fabienne PROUST.

Le conseil municipal a désigné Madame Lucie RENAULT en qualité de secrétaire de séance.

Prise de décision sur la modification du PLUI

M. le Maire fait lecture des courriers des administrés.

Le premier demande la modification du PLUI pour le classement de haies sur le territoire du Beugnon.

M. le Maire rappelle la réglementation en la matière, et informe l'assemblée, que la PAC (Politique Agricole Commune) encadre la présence et l'entretien des haies.

Dans l'hypothèse où il adviendrait une modification du PLUI, le pouvoir de police du Maire serait sollicité. Il est également rappelé que les propriétaires de parcelles ont également la possibilité de protéger leurs haies en le stipulant dans le bail de leur locataire.

La deuxième requête concerne l'ajout au PLUI de haies nouvellement créées. Après consultation des données satellites, les haies créées en 2018 apparaissent déjà, elles sont donc automatiquement protégées dans le cadre de la PAC.

M. le Maire soumet un vote à bulletins secrets. A la question : Demande-t-on la modification du PLUI ?

Pour : 2 voix

Contre : 14 voix

Abstentions : 2 voix

Le conseil municipal décide donc de ne pas demander à la communauté de communes de modifier le PLUI.

Adhésion ID79 – CAUE

M. le Maire et ses adjoints proposent l'adhésion aux organismes ID 79 et CAUE au titre de l'année 2023. Cette inscription permettra de pouvoir les solliciter pour toute demande d'aménagement. Les administrés pourront également y avoir recours.

Le conseil municipal valide l'adhésion à ID79 et au CAUE pour la somme de 200 €.

Avenant au contrat d'assistance du service informatique du Centre de gestion

Le centre de gestion a fait parvenir un avenant au contrat d'assistance du service informatique du centre de gestion. Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Prévisions budgétaires

Ecole :

Monsieur David Moreau rappelle aux membres du conseil municipal les travaux prévus à l'école :

- renforcement du mur de clôture en limite de propriété et réhausse par du grillage. Travaux en cours de réalisation.

- affaissement du sol des classes : la commission bâtiment a étudié différentes possibilités : soit la réfection totale du parquet soit une réparation.

Plusieurs devis ont été étudiés, la commission bâtiment devra faire une proposition pour une prochaine réunion de conseil municipal.

L'estimatif des travaux s'élève à 50 000 € HT.

Enfouissement des réseaux et éclairage public :

Monsieur Cédric CANTET rappelle que l'enfouissement des réseaux « rue du poirier vinaigre » sera réalisé cette année et est estimé à 30 000 €. Le projet sera affiné et devra être présenté au conseil municipal avec les chiffres définitifs. Les travaux ne pourront avoir lieu qu'au 2ème semestre 2023.

Aménagement du lotissement La Bobinière :

Monsieur le Maire rappelle les mesures compensatoires au projet éolien :

- éclairage par mats solaires ou photovoltaïques autonomes au lotissement de la bobinière. Le montant à percevoir de la société WPD s'élève à 27 000 €.

- voirie au lotissement la bobinière. La commune prendra en charge un budget prévisionnel de 30 000€, hors intervention de la communauté de communes Val de Gâtine.

Monsieur Cédric CANTET informe la commission voirie qu'un rendez-vous est programmé avec le CAUE afin d'étudier les différentes possibilités pour les aménagements du lotissement la bobinière.

Bornage d'une parcelle sise « Le grand pâtis » - La Chapelle Thireuil

Au titre de mesures compensatoire de la société WPD dans le cadre du projet éolien, il est validé la location d'une parcelle communale.

La parcelle concernée se situe « Le grand pâtis – La Chapelle Thireuil ».

Il convient de cadastrer et faire numéroter ladite parcelle actuellement sur le domaine public de la commune. M. CANTET est chargé de solliciter les services d'un géomètre.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire et ses adjoints à valider le devis du prestataire.

Voirie communale

La Ranfraire :

De nouveaux éléments ont été apportés concernant la demande du propriétaire d'une maison au village La Ranfraire - la Chapelle-Thireuil.

Un vote à bulletins secrets est proposé. A la question : Accepte-t-on la modification du tracé du chemin communal ?

Pour : 1 voix

Contre : 16 voix

Abstentions : 1 voix

Le conseil municipal décide de ne pas échanger le chemin communal contre un aménagement réalisé par le propriétaire des lieux. M. CANTET est chargé de prévenir le demandeur.

Chemin accès stade – Le Beugnon :

Monsieur CANTET rappelle que pour les besoins de la fête des plantes 2023, il a été décidé de la remise en état du chemin jouxtant le stade au Beugnon. Les propriétaires des parcelles attenantes vont être sollicités pour l'entretien de leurs haies et le personnel communal débroussillera l'intérieur du chemin. Des devis d'entreprises vont être réalisés pour une structure sommaire pour la circulation des véhicules.

Souscription au SAAS Channel

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la possibilité de souscrire au Saas Channel afin de pouvoir apporter une solution adaptée à la configuration de notre service administratif. En effet depuis la création de la commune nouvelle, la secrétaire de mairie est présente sur les deux mairies (Siège La Chapelle Thireuil et Mairie annexe Le Beugnon). Il apparaît opportun de souscrire au SAAS Channel qui permettrait l'utilisation des logiciels de comptabilité, paye, etc sur les deux sites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis auprès de l'entreprise Eksaé.

Le montant de l'abonnement s'élève à 72€ par mois.

L'ensemble des coûts de formation, de reprise de données sur les deux sites, ainsi que l'initialisation de la base seront pris en charge par la collectivité.

Vente de la maison sise 12 rue de l'Atlantique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une offre a été déposée par un éventuel acquéreur pour la maison sise 12 rue de l'Atlantique-Le Beugnon.

L'acheteur propose 20 500 € net vendeur soit 24 000 € frais compris.

Le conseil municipal valide cette offre.

Les meubles initialement donnés par Mme PROUST, seront donnés à la disposition du nouveau propriétaire. Le bien est vendu en l'état, en toute transparence pour l'acquéreur. Madame Lucie Renault n'a pas pris part au vote.

Questions diverses :

- **Horloges astronomiques :** Lors d'une précédente réunion avait été décidé l'extinction des lampadaires à des horaires précises. Il convenait d'installer des horloges astronomiques à chaque armoire d'éclairage. Au vu du coût, M. le Maire et ses adjoints ont décidé de reporter cette dépense sur le budget communal 2023, afin de pouvoir profiter d'une subvention du SIEDS.
- **Demande de la société EURIAL :** la sécurisation des ouvriers traversant la rue du Rivault devient indispensable. La commission voirie devra étudier les différentes possibilités en relation avec les dirigeants de l'entreprise. Le projet sera rediscuté en réunion de conseil municipal.
- **Inter villages :** M. Loïk HELIAS rappelle que le collectif recherche des bénévoles notamment sur le territoire du Beugnon.
- **Electrification des étangs – Le Beugnon :** Les travaux concernant l'électrification des étangs sont prévus en mars prochain avec une mise en service prévue en juin.

Les matières à soumettre étant épuisées, la séance est levée à vingt-trois heures.

Emargements des membres du conseil municipal :

M. Denis ONILLON, Maire	Mme Fabienne PROUST Maire déléguée Le Beugnon 1 ^{ère} adjointe	Mme Anne PALLUAU, Maire déléguée La Chapelle 2 ^{ème} adjointe	M. David MOREAU 3 ^{ème} adjoint
M. Cédric CANTET 4 ^{ème} adjoint		M. Michael BOBINEAU	Mme Lucie CHEVREUX
Mme Anaïs FAUCHER Excusée	M. Sébastien FLEURY	Mme Nathalie HAYRAULT	M. Loïk HELIAS
M. Gaël JARRY Excusé	M. Patrice JARRY	M. Jean-Pierre LIEVRE	Mme Marie-Christine LUCAS
Mme Elisa NEVEUX	Mme Anne ROBIN	M. Philippe TEXIER Excusé	